



**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
CIAS  
Séance du 09 novembre 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 09 novembre à 17h00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 31 octobre 2023 s'est réuni à la salle des associations à Coise -Saint-Jean-Pied-Gauthier du Conseil, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 15

**Etaient présents** :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Cécile DEBRION, Christiane FAVRE, Martine POMA, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN, Bernard TURPIN, Colette VIOLENT.

**Etaient absents/excusés** :

Éric BARBIER, Christiane BRUNET, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Hugues DE BOISRIOU, Suzanne DIAS, Jean-Pierre GUILLAUD, Sophie PONTONNIER, Jacqueline SCHENKL, Elodie VANACKERE.

**Avaient donné pouvoir** :

Suzanne DIAS donne pouvoir à Jacqueline TALLIN

Jean-Pierre GUILLAUD donne pouvoir à Jean-Yves BERGER-SABATTEL

Jacqueline SCHENKL donne pouvoir à Nicole BOUVIER

**Assistaient** :

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Natacha PONTIUS, Florian PEPELLIN.

**25-2023 RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE 2023-2024**

Il est proposé de renouveler auprès d'un établissement bancaire l'ouverture de crédit à court terme de 100 000 euros, pour une durée de 12 mois, destinée à faciliter l'exécution budgétaire afin de pallier une insuffisance temporaire de liquidité de trésorerie.

La précédente ligne de trésorerie arrive à échéance le 20 octobre 2023. Une demande de renouvellement de la ligne de trésorerie a été faite auprès de la Caisse d'épargne, actuelle titulaire, et d'autres établissements bancaires.

**L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :**

**CARACTERISTIQUES :**

- Montant : 100 000€
- Durée : un an maximum à compter de la signature du contrat
- Taux d'intérêt (Base de calcul : exact/360) : €STER<sup>1</sup> + marge de 0.89% (avec seuil plancher de l'indice égal à zéro)
- Process de traitement automatique :
  - o tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option)
  - o remboursement : débit d'office
- Paiement des intérêts : Mensuel par débit d'office
- Frais de dossier : 300€ / prélevés une seule fois
- Commission d'engagement : NEANT
- Commission de mouvement : NEANT
- Commission de non-utilisation : NEANT

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré du CIAS Cœur de Savoie, et au plus tard à l'échéance.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de souscrire une nouvelle ouverture de crédit à court terme aux conditions de taux en vigueur à la date d'établissement du contrat comme détaillées ci-dessus, auprès de la Caisse d'épargne ;
- **PREND L'ENGAGEMENT :**
  - d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire ;
  - d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget) ;
  - de créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée du court terme, en tant que de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.
- **CONFERE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame la Présidente du CIAS Cœur de Savoie pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance



**Nadia FAVRE**

La Présidente,



**Béatrice SANTAÏS**

